



Sappey'tille

septembre 2008 > 1

Edito

Voilà : « Le Sappey'tille » est né !
Pour vous informer le plus largement possible sur la vie de notre village, nous avons décidé de nous unir pour créer ce « petit journal local ».

Celui-ci n'a pas pour vocation d'être une « vitrine de la gestion municipale », mais d'être bel et bien votre « journal » d'informations utiles et diverses.

Dans ce premier numéro, vous trouverez :
la liste des associations et entreprises du village, des informations sur la mairie, un article sur la Maison du Salève, un article sur l'intercommunalité, un récapitulatif de l'état civil de cette année...

Pour nous permettre de faire évoluer ce journal, nous souhaitons que vous participiez à son élaboration en nous proposant les thèmes que vous souhaiteriez nous voir aborder.

Vous pouvez nous écrire :
mairie.lesappey@wanadoo.fr ou
déposer dans la boîte aux lettres en mentionnant que cela concerne Sappey'tille.

Bonne lecture à tous et à bientôt pour le prochain numéro !

La rédaction :

*Laura VIRET - Véronique VERELST
Jean-Michel JACQUES - Sylvie KORICHI*

Le mot du Maire

En cette période de rentrée, je suis heureux, avec l'ensemble des acteurs du conseil, de vous présenter notre nouveau bulletin municipal.

Il se veut proche des gens, transparent dans les informations qu'il vous apportera et surtout, pétillant... avec votre participation active et constructive.

Je vous souhaite à toutes et tous, chers concitoyens, une bonne et divertissante lecture du Sappey'tille.

*Pierre Gal
Maire du Sappey*

Vie associative

Liste des associations

APE des écoles de Vovray/Sappey

Association des Parents d'Elèves

DUPRAZ Stéphanie

Chef lieu - VOVRAY EN BORNES

Lecture et Loisirs

Bibliothèque

BRUCHEZ Annie

Chez Fauraz - LE SAPPEY

Animation du Village

DUSONCHET Jean-François

Martenant - LE SAPPEY

Les Tartifilous

Cantine scolaire et garderie périscolaire

BAUDEVIN Bruno

Chef lieu - VOVRAY EN BORNES

ACCA

Association des chasseurs

SOUDAN Marcel

Chez Pergoux - LA MURAZ

Nous vous parlerons plus en détails de ces associations dans nos prochains bulletins.

La vie communale

Info mairie

HORAIRES MAIRIE

Secrétariat: Valérie BRAND

Ouverture le lundi de 14h à 18h
et le jeudi de 8h15 à 12h

Tél./fax 04 50 44 02 31

Mail: mairie.lesappey@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Les conseils municipaux se déroulent les 1^{er} jeudi de chaque mois à la salle polyvalente.

L'intégralité des comptes rendus des séances est consultable en mairie.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Particulier résidant sur la commune	Commune du Sappey	Association «Pour l'Animation du Village» (propriétaire du matériel)
Vin d'honneur	55 €	6 €
Mariage, fête de famille, repas	96 €	11 €
Association à but lucratif	165 €	18 €
Spectacles, conférences	55 €	6 €

Particulier ne résidant pas sur la commune	Commune du Sappey	Association «Pour l'Animation du Village» (propriétaire du matériel)
Vin d'honneur	96 €	11 €
Mariage, fête de famille, repas	165 €	18 €
Association à but lucratif	206 €	23 €
Spectacles, conférences	55 €	6 €

Association du village	Gratuité une fois dans l'année
------------------------	--------------------------------

Soirée du 31 décembre, +50% du tarif en vigueur.

Pour les utilisateurs de la cuisinière électrique: 30 €.

Les différentes associations qui existent dans la commune peuvent utiliser la salle à titre gratuit pour leurs réunions.

La caution s'élève à 750 € pour la location et à 100 € pour le ménage.

Les sommes dues à la commune seront versées à l'ordre du Trésor Public.

Permis de construire

Numéro	Nom du demandeur	Lieu	Date d'accord	Projet
PC7425907X0003	TEISSIER Arnaud	Chef lieu	13/03/2008	Construction d'une habitation
PC7425908X0002	JACQUEMOUD Lilian et JACQUEMOUD Valérie	Clarnant	05/06/2008	Construction de 2 villas

Pour info, concernant la scierie du Salève, suite à plusieurs refus de permis de construire, une réunion a été organisée entre le demandeur, les conseillers municipaux et un conseiller en urbanisme réglementaire, afin de comprendre les motifs de ces refus.

Déclaration préalable

Numéro	Nom du demandeur	Lieu	Date d'accord	Projet
DP7425908X0001	SAUTIER Alain	Grange à Gal	31/01/2008	Construction d'une toiture de garage
DP7425908X0002	M. et Mme ORTEGA	Cornillon	27/05/2008	Création d'une ouverture sur la toiture

Demande de permis de construire - Réforme du 1^{er} octobre 2007

Le 1^{er} octobre 2007, une réforme des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur.

Une certaine clarification en résulte.

Procédures regroupées

- En trois activités :
 - construction,
 - aménagement,
 - démolition.
- En trois permis :
 - permis de construire,
 - permis d'aménager,
 - permis de démolir.
- Un régime déclaratif : la déclaration préalable

Procédures simplifiées

- Le permis de construire regroupe les constructions neuves et les travaux effectués sur des bâtiments existants.
- L'aménagement regroupe les lotissements, les campings caravanning, les aires de sports et loisirs, les installations diverses...
- Le champ de démolitions résulte soit de dispositions nationales de protection soit de dispositions locales.
- Pour chacune de ses catégories, sont énumérées de façon précise :
 - les travaux et aménagements soumis à autorisation,
 - les travaux et aménagements soumis à déclaration,
 - les travaux et aménagements qui ne sont soumis à aucune formalité en raison de leur

faible importance ou de leur caractère temporaire.

Régime unifié d'instruction des demandes

Une procédure unique de dépôt et d'instruction des demandes.

Fixation du délai initial

- Le délai d'instruction de droit commun est de :
 - 1 mois pour les déclarations,
 - 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles,
 - 3 mois pour les autres permis de construire et pour les permis d'aménager.
- Le demandeur reçoit un récépissé précisant ce délai.



Nouveau mécanisme de majoration des délais

Les délais d'instruction sont allongés quand les caractéristiques du projet imposent de consulter un service ou une commission, ceci est notifiée dans le mois qui suit le dépôt de la demande.

Nouveau mécanisme de demande de pièces manquantes

- Une liste précise et limitative des pièces nécessaires à l'instruction est établie, en fonction des caractéristiques des projets.
- La demande de pièces manquantes est notifiée dans le délai d'un mois après le dépôt du dossier en mairie.
- L'absence d'une ou plusieurs de ces pièces entraîne la suspension du délai d'instruction. Elle est notifiée dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier.

Délais connus et certains pour le dépositaire

En cas de silence de l'autorité compétente à l'issue du délai porté à la connaissance du demandeur, le permis ou la déclaration sont acquis de manière tacite.

Simplification du contrôle de la fin des travaux

Plus de certificat de conformité.

Dans la déclaration d'achèvement des travaux, le bénéficiaire s'engage sur l'achèvement de la construction et sur le respect de l'autorisation.

L'autorité compétence dispose d'un délai à compter du dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux pour procéder au contrôle sur place. Dans certains cas, ce contrôle est obligatoire.

Intercommunalité

Pont de la Caille

Le Département de la Haute-Savoie va entreprendre, en avril 2009, les travaux de rénovation du Pont de la Caille.

Un chantier complexe qui entraînera la fermeture de la RD 1201 pendant plusieurs semaines.

Fermeture totale du pont 24h/24 et 7j./7 Avril à décembre 2009

- Démolition et reconstruction de la chaussée, des dispositifs de sécurité et d'assainissement.
- Démolition et reconstruction des talons des poutres porteuses du tablier.

Pour cela le département va aménager plusieurs déviations dont une déviation sera réservée aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

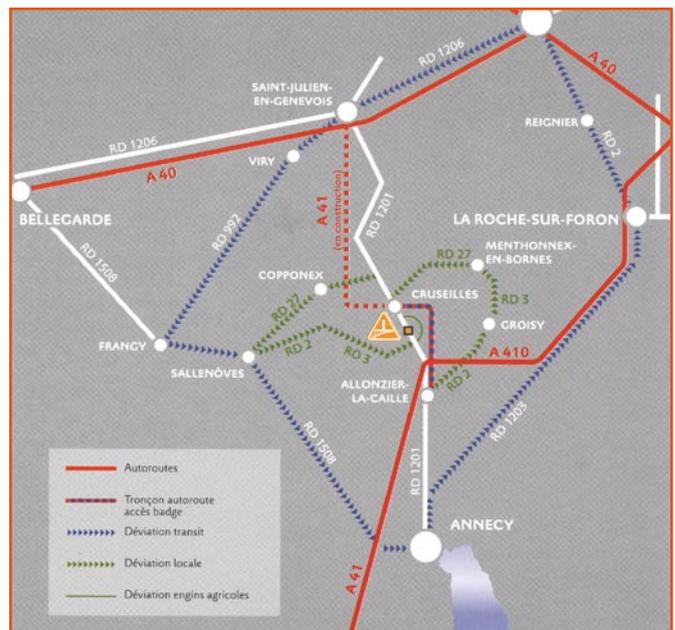
Une déviation locale par l'autoroute sera mise en place pendant toute la durée de la fermeture du pont. Elle nécessitera notamment l'aménagement des voies de service qui seront temporairement utilisées pour assurer les liaisons entre la future aire de repos du pont de la Caille et la RD 1201. La capacité de cette déviation sera limitée par les caractéristiques réduites de ces voies de raccordement provisoires. De ce fait, son accès sera réservé aux usagers domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. La déviation utilisera pour partie le réseau autoroutier à péage. Les bénéficiaires seront dotés de badges électroniques spécialement configurés.

Libre circulation avec alternats ponctuels Avril à août 2010

- Nettoyage et ponçage de toutes les surfaces de béton.
- Remise en peinture des pylônes et pilettes.

Vous serez informés plus en détail, dès cet automne, par le biais de dépliants d'information, puis informations régulières jusqu'à la fin des travaux.

Pour plus de renseignements, rubrique spéciale sur le site internet du Conseil général/ www.cg74.fr



Vie économique

Liste des entreprises

CHALLIER Jean-Marc
DECHOSAL Stéphane - SDS Rénovations
DESBIOLLES Didier
DUVERNAY Jacques et HUMBERT Sébastien
GAL Georgette
GAL Jean-Louis - VOYAGES GAL
JACQUEMOUD Lilian
MARTIN Paul
PERREARD Josiane
TROTTEG Gilles
VEINNANT Philippe - MEH

Tailleur de pierres
Charpente - Aménagement intérieur
Serrurier - Entreprise agricole
Scierie du Salève
Café
Transporteur
Terrassement et Travaux Publics
Informatique Services
Restaurant La Grotte du Diable
Charpente et Menuiserie
Rénovation, électricité, plomberie, énergie nouvelle

La déchetterie

Elle est située route des moulins, à gauche après le rond-point de Cruseilles en direction de Saint-Julien-en-Genois.

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h45
le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45



Ne jetez pas vos huiles de vidange, huiles de friture, herbicides, ... dans le réseau d'eaux usées (évier) ou dans la nature! Portez-les en déchetterie.

Déchets acceptés

- déchets toxiques (huile de vidange, batteries, pots de peinture, piles...),
- déchets verts (tonte de pelouse, taille de haie, ...),
- déchets encombrants (literie, électro-ménager, ...),
- gros cartons,
- papier, livres, magamagazines,
- textiles,
- gravats,
- bois (palettes, vrac),
- plastiques,
- métaux,
- verre,
- pneus des particuliers.

Conditions d'accès

Son accès est gratuit pour les particuliers.

Infos diverses

- Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
- A ce jour, un appel d'offre a été lancé pour la station d'épuration.

Vie culturelle

La Maison du Salève



Un nouveau site à visiter en famille!

En septembre dernier, la Maison du Salève a ouvert ses portes à Présilly. Mariage particulièrement réussi entre une ferme du XVIII^e siècle et une architecture contemporaine, la maison du Salève est un espace d'exposition destiné à faire connaître le Salève pour mieux le protéger et préserver ses richesses naturelles et culturelles.

L'équipe de la Maison du Salève propose des animations, des expositions, des conférences, des sorties mais aussi des visites guidées spéciales familles. Partez ainsi à la découverte de ce massif et bénéficiez des connaissances des animateurs de la maison et des accompagnateurs du bureau de la montagne Salève-Vuache.

Pour tout renseignement concernant les horaires, tarifs, randonnées et animations organisées par la Maison du Salève, contactez le 04 50 95 92 16 ou rendez vous sur le site internet www.maisondusaleve.com

Ouverture :

Du mercredi au samedi : 14h-18h / dimanche 10h-12h30 et 14h-18h

Vie scolaire

Rentrée des classes

Petits et plus grands, anxieux ou heureux de découvrir ou retrouver les camarades de classe, tous étaient au rendez-vous le 2 septembre dernier.



Pour info, la nouvelle maternelle de Cruseilles a ouvert ses portes pour cette nouvelle rentrée.

De septembre à décembre les enfants iront à la patinoire pendant 12 séances. Nous attendons avec impatience les photos !

Dès cet automne, l'arrêt de car de Clarnant va être modifié pour plus de sécurité.

Effectif des écoles:

Le Sappey 19 élèves, soient,

CP 8 élèves

CE1 4 élèves

CE2 7 élèves

Vovray-en Bornes 24 élèves, soient,

CM1 10 élèves

CM2 14 élèves

Fête du pain

Samedi xx septembre
à partir de 11h

Pizzas - Pains à emporter ou sur
place dans un cadre champêtre

Venez nombreux!!!

Environnement

Bien trier pour bien recycler



Nous souhaitons vous rappeler qu'il est nécessaire de bien trier vos déchets, et de faire la distinction entre ordures ménagères, déchets valorisables (verre, papier,...), déchets verts, et objets encombrants.

Pour les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes en métal, les aérosols, les cartons et les briques alimentaires, les papiers, journaux, magazines, annuaires et publicités.



Colonnes marron à étiquettes jaunes disposées sur votre commune

Les EMBALLAGES et le PAPIER



Emballages ménagers / Journaux-magazines

Vous trouverez ces containers, chez Dianet (vous pouvez bien entendu utiliser n'importe quel autre conteneur, même s'il n'est pas sur la commune du Sappey). Une fois collectés, les emballages recyclables sont acheminés dans un centre de tri où des em-

ployés les retient manuellement par catégories. Par respect pour eux, merci de bien vider vos emballages. Cependant, il est inutile de laver les déchets chez vous. Ils le seront tous dans leurs filières de recyclage respectives. Alors, évitons de gaspiller de l'eau potable

Pour les bouteilles, bocaux et pots de verre alimentaire



Colonnes vertes à étiquettes vertes disposées sur votre commune



Vous continuerez à mettre tous vos déchets non recyclables dans votre poubelle habituelle qui sera collectée au même endroit qu'auparavant.

Nous rappelons aux usagers que les containers mis à disposition sur la Commune sont strictement réservés aux ordures ménagères. Nous retrouvons fréquemment des objets encombrants aux abords, ou dans les containers.

De même, nous prions les usagers de ne pas laisser sur la chaussée leurs sacs d'ordures ménagères lorsque les containers réservés à cet effet sont pleins, ceci, afin d'éviter que les chiens errants crèvent les sacs et répandent les débris partout.

Etat civil

Nouveaux habitants

Cédric MOUCHET et Magali TROTTET - Cornillon

Christophe DUPANLOUP et Stéphanie BUSSARD - Chez Fauraz

M. et Mme FERRERO Julien-Pierre - Chez Fauraz

M. et Mme GUILLAUME Cédric - Chez Boget

M. et Mme RODRIGUEZ - Chez Dianet

Mariage

SKRZYPCZAK Leslie & PALOU Josselin

le 23 février 2008 habitant à Champs Brager / Les Noyers

KEDVES Maria & RUIZ Jean-Philippe

le 12 avril 2008 habitant Chez Floret

AGASSIS Christine & ZINK Jochen

le 4 juillet 2008 habitant La Thouvière

Naissance

RUIZ Eva née le 9 juin 2008, chez Floret

FERRERO Elise née le 14 juin 2008, chez Fauraz

Décès

PAGET née DUPONT Joséphine, Andrée

décédée le 1^{er} juillet 2008 à AMBILLY

C'est à vous de le dire...

Cet emplacement est prévu afin que chacun puisse s'exprimer et faire part de ses idées.

Ce bulletin est ouvert à tous (associations, passionnés d'histoire locale...), il propose différentes rubriques comme par exemple : la vie communale, l'intercommunauté, la vie associative, la vie scolaire, la vie économique, la vie culturelle, l'environnement, l'histoire locale...

Envoyez-nous vos commentaires idées, questions...

Vous pouvez demander une entrevue ou envoyer vos articles et photos par courriel ou en Mairie, en précisant «Sappey'tille».

Le bulletin municipal du Sappey «Sappey'tille» est édité tous les trimestres et est distribué gratuitement à tous les foyers du Sappey.